



Analyse comparée accident de service

(Accident de travail, de trajet et maladie professionnelle)

En qualité de gestionnaire du contrat d'assurance du personnel titulaire et stagiaire (CNRACL) des collectivités de la Manche, Gras Savoye nous propose une analyse des arrêts de service enregistrés par les collectivités adhérentes au contrat groupe (environ 640 collectivités et 2900 agents). Elle est conçue pour vous informer de l'accidentologie dans les collectivités de la Manche.

Évolutions 2008 - 2009

Évolution des accidents de service

Année de référence	2007	2008	2009	Évolution *	
Proportion d'agent absent (en %)	4,12	3,63	4,58	26,2%	↗
Durée moyenne d'arrêt (en jours)	53,69	59,25	48,83	-17,6%	↘
Nombre de jours d'arrêt / agent employé	2,37	2,23	2,38	6,3%	↗
Taux d'absentéisme (en %)	0,65	0,61	0,65	6,3%	↗
Taux de fréquence	27,24	21,49	26,73	24,4%	↗
Taux de gravité	1,46	1,27	1,31	2,5%	↗

* Évolution annuelle 2008/2009

Observatoire 2009 (autres CDG)

Observatoire	Évolution *	
4,88	-9,1%	↘
50,32	13,6%	↗
2,29	8,0%	↗
0,68	6,3%	↗
28,92	-9,0%	↘
1,36	33,3%	↗

* Évolution annuelle 2008/2009

Entre 2008 et 2009, l'**absentéisme** en accident de service a **progressé**. En effet le taux d'absentéisme, que l'on peut interpréter comme la part du temps de travail perdu en raison des absences, a augmenté par rapport à 2008 (soit une hausse de 6%). **Le taux de fréquence enregistré lui aussi une hausse de 24% et le taux de gravité une hausse de 2,5%.**

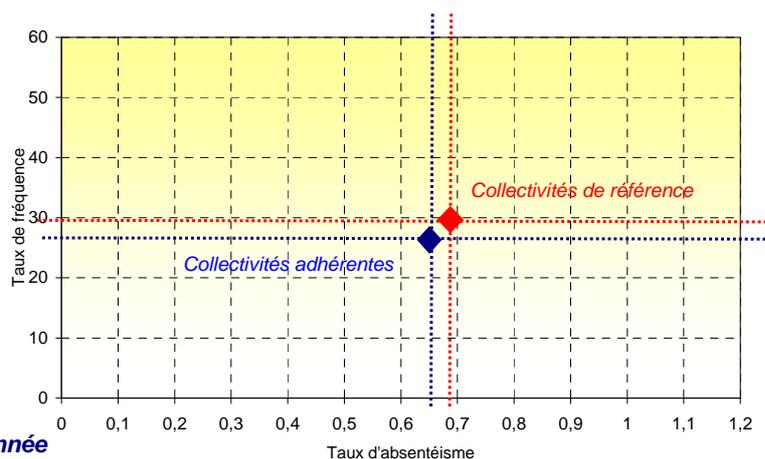
L'année 2009 confirme ainsi que les **accidents de service** enregistrés sont **plus nombreux et aussi plus graves**. Cependant, la **durée moyenne d'arrêt baisse** dans le même temps de **17%** (baisse de plus de 5 jours depuis 2007).

L'année 2009 restera également marqué par le **décès accidentel** d'un agent d'une collectivité écrasé par un camion de collecte d'ordures ménagères.

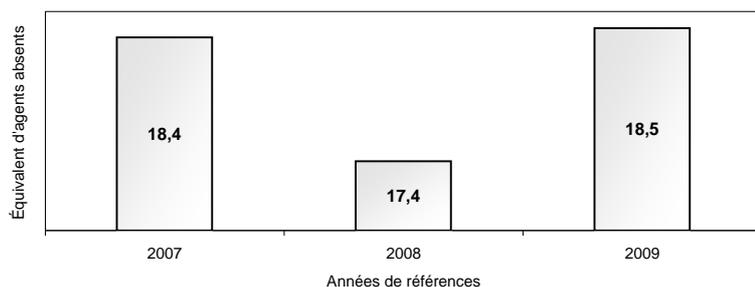
Actuellement, comme le montre le schéma, le taux d'absentéisme et le taux de fréquence des collectivités adhérentes sont **en dessous de ceux des collectivités de référence** de l'observatoire de même taille et de même activité.

Composition de l'observatoire :

Centres de Gestion "Ruraux" (L'Aisne, L'Aveyron, Le Cantal, Le Lot et Garonne, La Manche et la Haute Loire)



Évolution de l'équivalent d'agents absents toute l'année



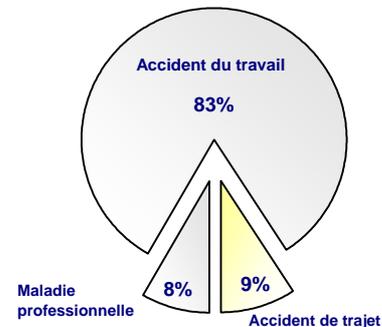
A titre indicatif, sur l'année 2009, **18 postes sont inoccupés du fait de l'absentéisme** lié aux accidents de service. Ce chiffre est en légère augmentation par rapport aux années 2007 et 2008.

Répartition des accidents de service avec arrêt

	Nb d'arrêts	Nb Agents	Nb de jours	Évolution *	
Accident du travail	118	109	3 875	31,1%	↗
Accident de trajet	13	12	969	44,4%	↗
Maladie professionnelle	12	11	1 895	50,0%	↗

* Évolution annuelle du nombre d'arrêt en 2008/2009

Les **accidents de travail** représentent **83%** des accidents de service (soit une hausse de 30% du nombre d'arrêts) et les **accidents de trajet** **9%** (soit une progression de 44% du nombre d'arrêts).



Sur les **douze maladies professionnelles**, **sept ont été déclarées en 2009**, les autres sont issues de déclaration antérieure et ont **perduré sur l'année 2009**. Ces maladies professionnelles sont principalement liées aux troubles musculo-squelettiques.

Évolution annuelle des accidents de service avec arrêt

	Proportion d'agent absent	Durée moyenne	Taux de fréquence	Taux de gravité	Évolution *	
Accident du travail	3,8%	32,8	22,9	0,8	30,8%	↘
Accident de trajet	0,4%	74,5	2,5	0,1	17,1%	↗
Maladie professionnelle	0,4%	157,9	2,3	0,3	15,4%	↘

* Évolution annuelle de la durée moyenne des sinistres en 2008/2009

En 2009, **plus de 4,5%** des agents ont été **victimes d'un accident de service** débouchant sur un arrêt (soit une hausse de 25%).

Les **maladies professionnelles** ont des conséquences plus graves et débouchent sur un arrêt de travail **d'une durée moyenne de 158 jours**. Cependant la durée moyenne des **maladies professionnelles est en légère baisse** d'environ 15%.

Coût des accidents de service avec et sans arrêt

	Ind. Jour.	Frais Soins	Total	Évolution *	
Accident du travail	204 575 €	48 965 €	253 540 €	-19,1%	↘
Accident de trajet	70 999 €	37 566 €	108 565 €	75,2%	↗
Maladie professionnelle	104 551 €	10 279 €	114 830 €	19,3%	↗
Total	380 125 €	96 810 €	476 935 €	1,2%	↗

* Évolution annuelle du total des coûts des accident en 2008/2009

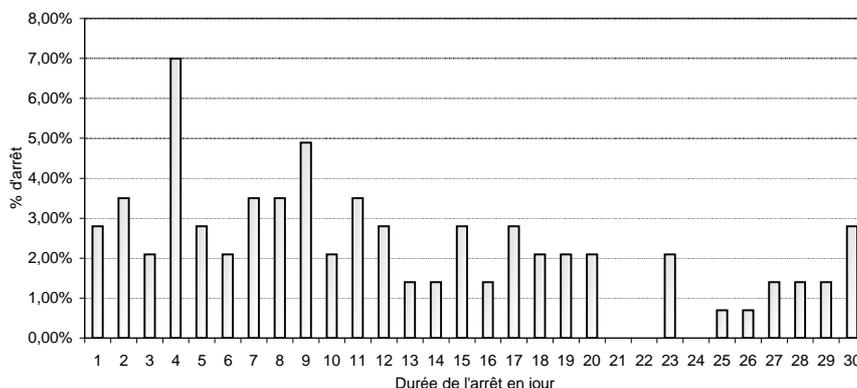
En 2009, le **coût des accidents de service a augmenté de 1%**, ceci s'explique par une baisse du coût lié aux accidents de travail, compensée par une hausse de coût lié aux accidents de trajet et aux maladies professionnelles.

Fréquence des arrêts

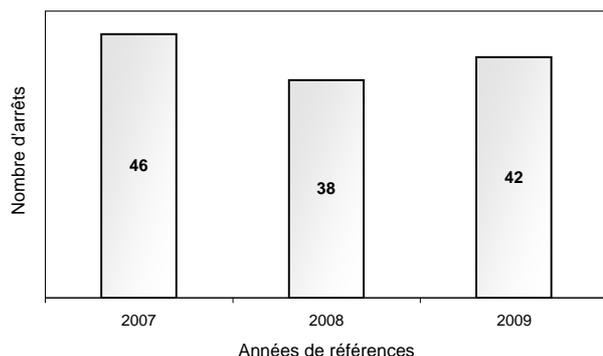
Les **arrêts les plus fréquents** en 2009 durent **4 et 9 jours** et près de **70%** des arrêts **ne dépassent pas 30 jours**.

Alors que la durée moyenne des arrêts avoisine **49 jours en 2008** (soit une baisse de 17%), on constate que la moitié de ces arrêts durent moins de **16 jours**.

Cette différence s'explique par quelques arrêts longs qui tirent la durée moyenne vers le haut.



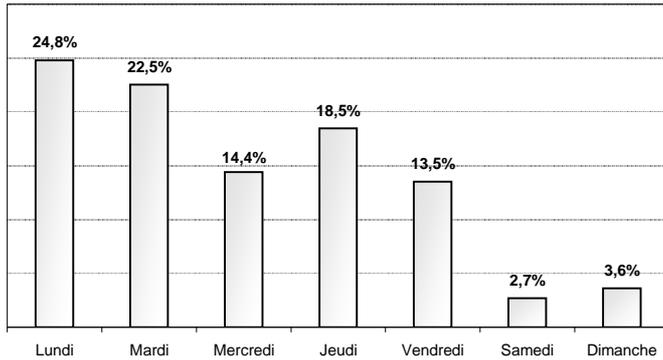
Nombre d'arrêts de plus de 30 jours



Les **arrêts de plus de 30 jours** représentent **30% des arrêts de service**. On peut noter en 2009 que les **arrêts de plus de 30 jours** (au nombre de 42) **sont en diminution par rapport à 2007**, mais en progression par rapport à 2008.

Analyse des accidents

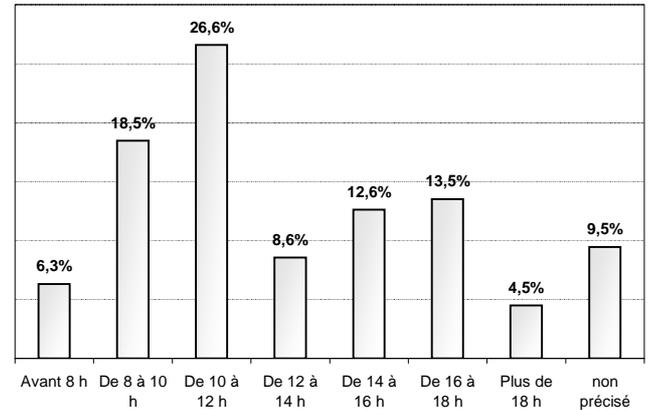
Selon le jour de survenance



Avec une hausse prononcée des accidents le lundi (environ 24% des accidents) puis le mardi, on constate que les **deux premiers jours de la semaine** représentent près de **47%** des accidents.

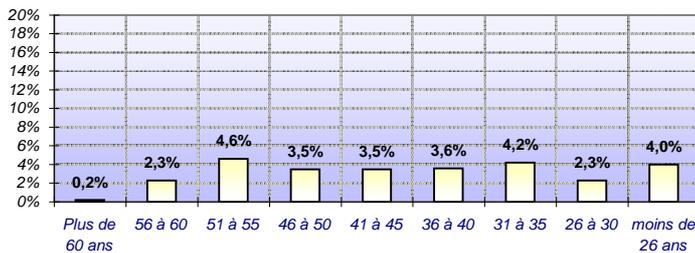
Selon l'heure de survenance

Comme chaque année, les accidents se produisent plus spécialement entre 10 h et 12 h, ainsi les risques d'accident apparaissent plus prononcés en fin de matinée. De nombreuses activités (entretien des espaces verts, chantiers, maintenance des locaux & matériel, restauration collective...) sont à l'origine des accidents sur cette période. **Une charge de travail parfois importante en fin de matinée associée à une baisse de vigilance liée au rythme biologique des individus, peut en effet favoriser la survenance d'accidents.**

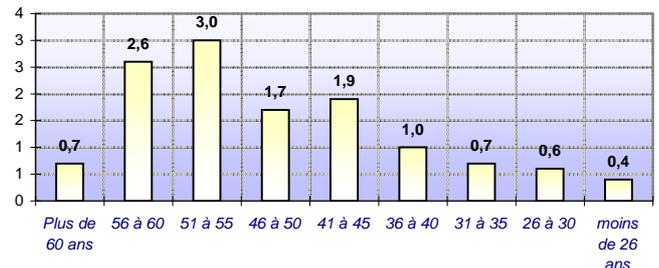


Selon l'âge des victimes par nombre et durée d'arrêts

Proportion d'agents absents par tranche d'âge % de l'effectif

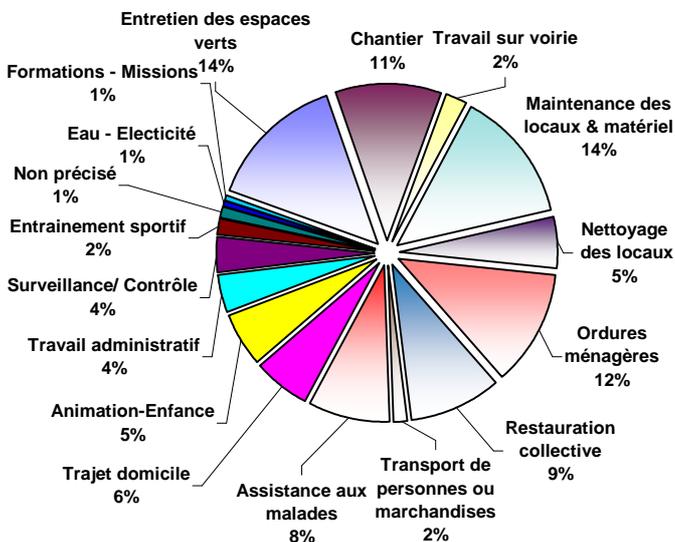


Nombre moyen de jours d'arrêt par tranche d'âge



Sur notre observatoire la tendance montre que les **taux d'accident les plus élevés concernent les populations plutôt jeunes**. Le manque d'expérience, un contexte d'emploi parfois particulier pouvant expliquer cette tendance.

La **durée moyenne des arrêts est plutôt stable dans les collectivités**. Compte tenu du vieillissement de la pyramide des âges, la durée moyenne d'arrêt devrait d'ailleurs continuer à s'allonger et l'écart entre les plus jeunes et les plus âgés à se creuser.



Selon l'activité lors de l'accident

14% des accidents surviennent respectivement lors des activités **d'entretien des espaces verts** (utilisation de machine-outils, ports de charges, chutes de hauteur...) **et de la maintenance des locaux & matériel** (ports de charges, projections de matériaux...).

Ensuite **12%** des accidents sont générés par **la collecte et le traitement des ordures ménagères** (chutes de plain pied, ports de charges, véhicules en déplacement...).

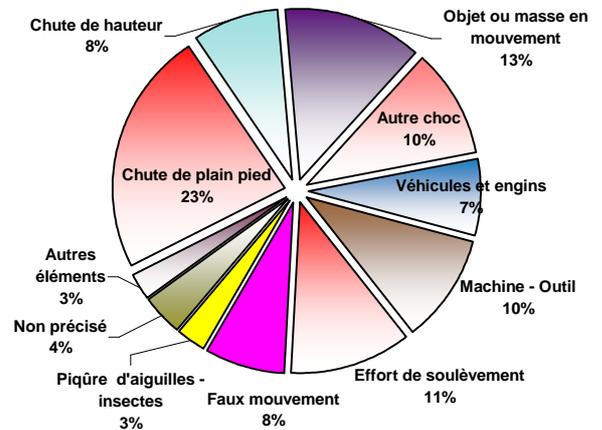
Viennent ensuite **les divers petits chantiers** qui cumulent **11%** des accidents du travail.

Selon les éléments matériels

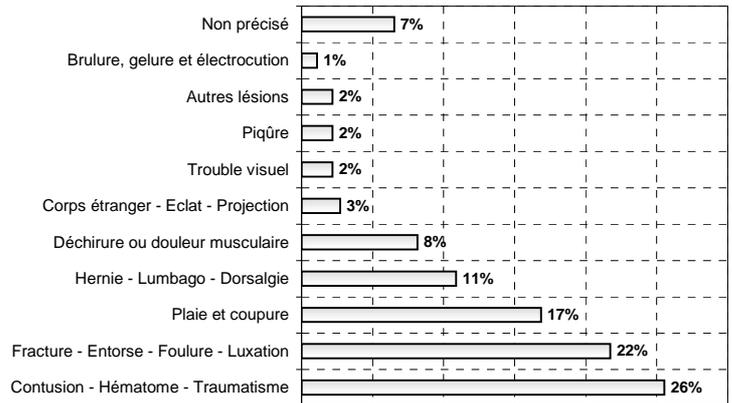
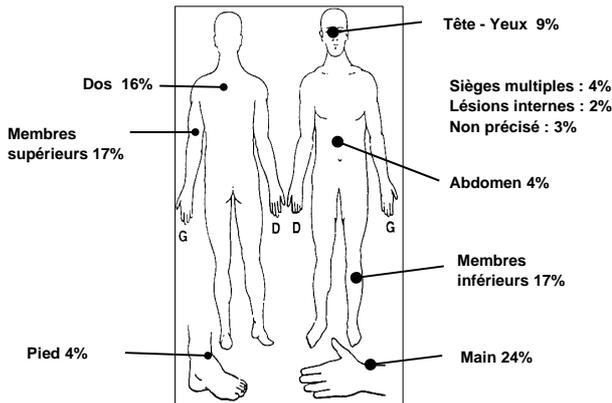
Avec **23%**, les **chutes de plain pied** (glissades sur sol humide, verglacé, chutes causées par des sols irréguliers ou encombrés...), constituent la première cause d'accidents et génèrent dans la plupart des cas des entorses et contusions.

Les **objets ou masses en mouvement** (chutes d'objets, projections d'éléments, pincements), avec **13%**, sont toujours à l'origine de nombreux accidents (plaies, contusions et corps étranger dans les yeux...).

Avec **11%**, les **efforts de soulèvement** lors de manutention manuelle sont des risques toujours bien présents.



Selon les sièges et la nature des lésions



Dans les collectivités, avec **24% des accidents**, les **maines** représentent le premier siège des lésions. La majorité des accidents (coincements, coupures, chocs...) se produisent à l'occasion de **manutention (chantiers, déchets ménagers...)** et **d'utilisation de machines - outils (machines thermiques des espaces verts, couteaux de cuisine...)**.

Avec **17% des accidents**, les **membres inférieurs** sont les **seconds sièges de lésions** (chutes, chocs, entorses...).

Les **membres supérieurs**, avec **17% des accidents**, sont généralement touchés à l'occasion de chutes et d'efforts de soulèvement.

Préconisation(s)

Les actions de prévention proposées ici ont été déterminées sur la base de l'analyse des accidents. Les collectivités doivent opérer des choix et rechercher des solutions permettant de mettre au point un véritable programme de prévention.

Les activités "techniques" (entretien des espaces verts, maintenance des locaux, ordures ménagères...) sont à l'origine de la majorité des accidents. Aussi il paraît indispensable que les collectivités travaillent en collaboration avec les agents concernés afin de mieux identifier et prévenir les risques liés à ces activités. Le "Document Unique" d'évaluation des risques doit impérativement prendre en considération ces activités très accidentogènes.

Les chutes de plain pied constituent toujours la première cause d'accidents (23%). Il est nécessaire de sensibiliser les agents à ce risque et de veiller au bon entretien, au bon rangement et au bon état des sols des locaux de travail (voir méthode des 5 "S") et également au port systématique des chaussures de travail pour le personnel exposé (personnel technique, d'entretien, de restauration).

Près de 24% des accidents occasionnent des lésions au niveau de la main et des doigts. Il semble donc intéressant de mettre en place dans les collectivités une campagne de sensibilisation des agents sur ce type de risque et les moyens de protection adaptés (EPI).

L'augmentation constante du nombre de maladies professionnelles, principalement liées aux troubles musculo-squelettiques, doit inciter les collectivités à se pencher véritablement sur cette problématique. Le vieillissement de la population active associé au phénomène d'usure professionnelle doit être pris en compte dans l'organisation du travail et les aménagements de poste.

Remarque : D'une manière générale, les collectivités doivent systématiquement mener un travail d'analyse de leurs accidents et de leurs maladies professionnelles, quelque soient leurs gravités, afin d'identifier et de mettre en place, en collaboration avec les agents, des solutions pertinentes pour éviter que se reproduisent les situations dangereuses.